

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE ORDINAIRE DU 02 AVRIL 2009 À BATA
RÉSUMÉ DES DÉCISIONS**

Ordre du jour adopté :

1. Procès-verbaux des réunions :
 - ordinaire du 24 novembre 2008 à Libreville
 - extraordinaire du 17 décembre 2008 à Douala
 - extraordinaire du 02 mars 2009 à Douala
2. Situation des créances sur les Etats au 28 février 2009
3. Comptes de l'exercice 2008
4. Suivi des recommandations et des observations des Organes de Décision et de Contrôle de la Banque
5. Situation comptable au 31 janvier 2009
6. Avance exceptionnelle à la RCA
7. Projet de Règlement CEMAC abrogeant et remplaçant le Règlement n° 01/04/CEMAC/UMAC/COBAC portant création du Fonds de Garantie des Dépôts en Afrique Centrale : pour avis conforme
8. Environnement juridique et judiciaire : multiplication des saisies-attributions sur les comptes des établissements de crédit à la BEAC et risques associés pour le système financier
9. Informations économiques et monétaires
10. Situation des avances aux Trésors Nationaux au 31 décembre 2008
11. Compte rendu des décisions du Comité de Politique Monétaire
12. Comptes rendus des réunions des Comités Monétaires et Financiers Nationaux
13. Divers

I. PROCES-VERBAUX DES REUNIONS ORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2008 A LIBREVILLE EXTRAORDINAIRE DU 17 DECEMBRE 2008 A DOUALA ET EXTRAORDINAIRE DU 02 MARS 2009 A DOUALA

Le Conseil a approuvé les procès-verbaux de la réunion ordinaire du 24 novembre 2008 à Libreville ainsi que des réunions extraordinaires du 17 décembre 2008 et du 02 mars 2009 à Douala, sous réserve de la prise en compte des observations formulées par écrit et séance tenante.

II. SITUATION DES CREANCES SUR LES ETATS AU 28 FEVRIER 2009

Le Conseil a pris acte de la situation des créances de la BEAC sur les Etats membres au 28 février 2009.

III. COMPTES DE L'EXERCICE 2008

Les comptes définitifs de l'exercice 2008, qui ont été certifiés par les Commissaires aux Comptes, avec des réserves et observations sur des faits concernant les exercices antérieurs, et validés par le Collège des Censeurs, ont été approuvés par les Administrateurs qui ont adopté les résolutions y relatives sur la base des explications fournies par le Gouverneur de la Banque. A ce titre,

1) Le Conseil d'Administration a arrêté lesdits comptes à :

- 289 436 752 352 F CFA pour les recettes
- 67 450 860 367 F CFA pour les dépenses de fonctionnement
- 116 043 860 539 F CFA pour les charges financières
- 468 663 408 F CFA pour les charges exceptionnelles hors budget
- 60 238 355 296 F CFA pour les amortissements et provisions
- 34 983 156 389 F CFA pour les dépenses d'investissement.

2) Le Conseil a proposé que le Comité Ministériel affecte le solde net disponible de l'exercice 2008, soit 25 318 358 626 F CFA, conformément à l'article 37 des Statuts, et donc de la manière suivante :

- Réserves facultatives (50 %) 12 659 179 313 F CFA
- Financement projets intégrateurs CEMAC (20 %) 4 324 512 303 FCFA
- Résultat net à affecter 10 127 343 450 F CFA

3) Le Conseil d'Administration a proposé que le Comité Ministériel répartisse le bénéfice distribuable de l'exercice 2008 aux Etats membres ainsi qu'il suit :

- Cameroun2 514 433 483 F CFA
- République Centrafricaine 539 956 195 F CFA
- Congo 1 997 010 325 F CFA
- Gabon..... 1 551 020 146 F CFA
- Guinée Equatoriale 2 004 793 705 F CFA
- Tchad 1 520 129 596 F CFA

4) Le Conseil d'Administration a demandé au Gouvernement de la Banque : i) de lui présenter au cours de sa prochaine réunion des rapports circonstanciés sur la situation des comptes du Bureau Extérieur de Paris à la Société Générale et à la

BNP Paribas ainsi que de la Société Civile Immobilière (SCI) véhicule de l'acquisition de l'immeuble de Paris ; ii) et de formuler des propositions sur un nouveau statut du Bureau Extérieur de Paris.

- 5) Le Conseil d'Administration a décidé de confier : i) la mission de contrôle complémentaire sur lesdits comptes au Comité d'Audit appuyé par les services de contrôle interne de la Banque ; ii) et la mission de formuler des propositions sur la comptabilisation et les modalités de l'affectation de la prime de bilan au Comité des Rémunérations appuyé par le Gouvernement de la Banque et le Collège des Censeurs, au regard des mutations actuelles de l'environnement économique ;
- 6) Le Conseil d'Administration a adopté le principe du versement aux Administrateurs et aux Censeurs d'une prime de bilan d'un montant équivalent à deux fois l'indemnité de session, lorsque le résultat d'exploitation de la Banque le permet.

IV. SUIVI DES RECOMMANDATIONS ET DES OBSERVATIONS DES ORGANES DE DECISION ET DE CONTROLE DE LA BANQUE

Le Conseil s'est félicité du bon niveau d'exécution des recommandations antérieures des organes de décision et de contrôle de la BEAC.

V. SITUATION COMPTABLE AU 31 JANVIER 2009

Le Conseil a pris connaissance de la situation comptable de la BEAC au 31 janvier 2009. Il a encouragé tous les Etats membres à poursuivre les efforts d'apurement de leurs arriérés vis-à-vis de l'Institut d'Emission.

VI. AVANCE EXCEPTIONNELLE A LA RCA

Le Conseil d'Administration a approuvé la Convention de prêt entre la République Centrafricaine et la BEAC, assortie de la garantie des cinq autres Etats membres. Il a autorisé le Gouverneur à signer cette nouvelle convention de prêt.

VII. PROJET DE REGLEMENT CEMAC ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE REGLEMENT N° 01/04/CEMAC/UMAC/COBAC PORTANT CREATION DU FONDS DE GARANTIE DES DEPOTS EN AFRIQUE CENTRALE : POUR AVIS CONFORME

Le Conseil a délivré un avis conforme pour l'adoption par le Comité Ministériel de l'UMAC du Règlement CEMAC abrogeant et remplaçant le Règlement n°01/04/CEMAC/UMAC/COBAC portant création du Fonds de Garantie des Dépôts en Afrique Centrale. Il a habilité son Président à soumettre ledit Règlement au Comité Ministériel de l'UMAC pour son adoption définitive.

VIII. ENVIRONNEMENT JURIDIQUE ET JUDICIAIRE : MULTIPLICATION DES SAISIES-ATTRIBUTIONS SUR LES COMPTES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT A LA BEAC ET RISQUES ASSOCIES POUR LE SYSTEME FINANCIER

Le Conseil a tenu à exprimer sa préoccupation au sujet de la multiplication des saisies-attributions sur les comptes des établissements de crédit à la BEAC et des contraintes et risques qui en découlent pour le système financier de la Sous-région. Il a recommandé qu'une solution définitive à ce problème soit trouvée, dans le respect des textes OHADA, à l'effet de sécuriser le système financier.

IX. INFORMATIONS ECONOMIQUES ET MONETAIRES

Le Conseil a pris acte de l'actualisation par les services de la BEAC des projections macroéconomiques pour l'année 2009. Les Administrateurs ont retenu que les perspectives macroéconomiques seraient caractérisées par un taux de croissance du PIB réel qui reviendrait à 2,8 % en 2009, contre 4,4 % en 2008. Le solde budgétaire, base engagements, hors dons, ressortirait déficitaire de 2,1 % du PIB en 2009, contre un excédent de 10,2 % en 2008. De même, le solde extérieur courant redeviendrait négatif à hauteur de 16,5 % du PIB en 2009, contre un excédent de 1,9 % en 2008. Par ailleurs, le taux d'inflation ressortirait autour de 3,7 % en 2009, au lieu de 6 % en 2008, le taux de couverture extérieure de la monnaie s'établirait à 99,5 % à fin décembre 2009, contre 101,7 % à fin décembre 2008, et l'accroissement annuel de la masse monétaire ressortirait autour de 8,6 % au 31 décembre 2009, au lieu de 18,5 % à fin décembre 2008.

X. SITUATION DES AVANCES AUX TRESORS NATIONAUX AU 31 DECEMBRE 2008

Le Conseil a pris acte de la situation des avances de la BEAC aux Trésors Nationaux au 31 décembre 2008.

XI. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU COMITE DE POLITIQUE MONETAIRE

Le Conseil a pris acte des décisions adoptées par le Comité de Politique Monétaire au cours de ses séances du 16 décembre 2008, du 27 février 2009 et 23 mars 2009.

XII. COMPTES RENDUS DES REUNIONS DES COMITES MONETAIRES ET FINANCIERS NATIONAUX

Le Conseil a pris acte des comptes rendus des réunions des Comités Monétaires et Financiers Nationaux qui se sont tenus dans tous les États membres en février et mars 2009.

XIII. DIVERS

Le Conseil a décidé de tenir une session extraordinaire au cours du mois de mai 2009, puis une session ordinaire en juillet 2009 à Douala (République du Cameroun)./-